



## Terrain cultivé sans autorisation

Par **goofyto8**, le **21/09/2014** à **18:58**

bonsoir,

j'ai acheté il y a 20 ans devant notaire, un grand terrain (pas encore constructible) dans une région où je n'habite plus, pour l'instant.

De passage dans la région, j'ai eu la désagréable surprise de constater que je ne pouvais pas accéder à mon terrain, car un agriculteur, l'a complètement clôturé de piquets + fil de fer barbelé, et ensemencé de cultures céréalières.

Comment faire pour mettre fin à cette utilisation illégale de mon bien ?

-voie pénale ou voie civile ?

- plainte contre X auprès de la gendarmerie ou recours à un avocat et un huissier avec obligation d'avancer des honoraires importants ?

merci

Par **amajuris**, le **21/09/2014** à **19:09**

bjr,

si vous connaissez les coordonnées de cet agriculteur indélicat, vous devez commencer par lui envoyer, par LRAR, une mise demeure de quitter ce terrain qui vous appartient.

cette mise en demeure est un préalable indispensable à toute action ultérieure.

si vous avez une protection juridique, servez-vous en.

cdt